



AVIS A LA POPULATION

RELEVAGE DE SÉPULTURES

Les sépultures sans titre de concession situées au **carré 2** du cimetière communal de St André de Sangonis seront relevées dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Toute personne détenant des informations sur les défunts inhumés au carré 2 (coordonnées de la famille, titre de concession), est priée de prendre contact avec le service Population de la mairie, **avant le 31 août 2019.**

Les personnes inhumées en terrains communs dans ce carré, seront transférées à l'ossuaire, conformément à la législation funéraire.